

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2022**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 19  
- votant par procuration 9  
- absent 1  
- total des votants 28

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 20 juin 2022.

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi seize juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le neuf juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations. Par ailleurs, la séance était ouverte au public et a été diffusée, en direct, via le compte Facebook de la commune.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Djémaïra TAKARLI, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Damien AUBE	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Fabrice LEPAREUX
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Arlette LECHACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
M. Thierry GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO

**Absent :**

M. Vincent EDOUARD

formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick CIBOIS est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.72/06.22**

**Objet :**

**Budget Ville**

**Opération de construction de 24 logements collectifs locatifs**

**Rue de la République**

**LOGEO SEINE**

**Garantie d'emprunt Banque des Territoires**

**Demande d'accord de principe du Conseil Municipal**

**Délibération n°: D.72/06.22**

**Objet :**  
**Budget Ville**  
**Opération de construction de 24 logements collectifs locatifs**  
**Rue de la République**  
**LOGEO SEINE**  
**Garantie d'emprunt Banque des Territoires**  
**Demande d'accord de principe du Conseil Municipal**

Monsieur BELGHACHEM indique que la Société Logéo Seine doit construire un ensemble de 24 logements collectifs locatifs, rue de la République à Lillebonne.

Par courrier en date du 17 mai 2022, la Société Logéo Seine a sollicité un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, pour trois prêts (PLAI, PLUS, PLS), d'un montant total garanti de 2 794 832 euros, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Banque des Territoires pour le financement de cette opération de construction.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le Code Civil et notamment son article 2298,

Considérant que la Société Logéo Seine a décidé de contracter trois prêts d'un montant total de 2 794 832 euros pour l'opération de construction de 24 logements collectifs locatifs situés rue de la République à Lillebonne,

Considérant que ladite Société sollicite un accord de principe sur la garantie de Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, soit 2 794 832 euros pour les prêts qu'elle envisage de contracter auprès de la Banque des Territoires,

Considérant que les caractéristiques prévisionnelles de ces prêts sont les suivantes :

- Prêt PLAII (Prêt locatif aidé d'intégration)

Montant total du prêt garanti : 633 503 euros

PLAI travaux (327 484 €)

Taux d'intérêt : 1,60 %

Durée : 40 ans

PLAI foncier (134 019 €)

Taux d'intérêt : 1,60%

Durée : 50 ans

Prêt AL amortissable (1%) (32 000 €)

Taux d'intérêt : 0,25%

Durée : 40 ans

Prêt PHB (35 000 €)

Taux d'intérêt : 1,60%

Durée : 40 ans

**Délibération n°: D.72/06.22**

**Objet :** Budget Ville  
Opération de construction de 24 logements collectifs locatifs  
Rue de la République  
LOGEO SEINE  
Garantie d'emprunt Banque des Territoires  
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

Prêt Booster (105 000 €)

Taux d'intérêt : 1,57%

Durée : 40 ans

• Prêt PLUS (Prêt locatif à usage social)

Montant du prêt garanti : 1 281 130 euros

PLUS travaux : (800 620 €)

Taux d'intérêt : 2,40%

Durée : 40 ans

PLUS foncier : (240 510 €)

Taux d'intérêt : 2,40%

Durée : 50 ans

Prêt AL amortissable (1%) (40 000 €)

Taux d'intérêt : 0,25%

Durée : 40 ans

Prêt PHB (50 000 €)

Taux d'intérêt : 1,60%

Durée : 40 ans

Prêt Booster (150 000 €)

Taux d'intérêt : 1,57%

Durée : 40 ans

• Prêt PLS (Prêt locatif social)

Montant du prêt garanti : 880 199 euros

PLS travaux (429 393 €)

Taux d'intérêt : 2.91 %

Durée : 40 ans

PLS foncier (165 170 €)

Taux d'intérêt : 2.91 %

Durée : 40 ans

PLS COMPL (145 636 €)

Taux d'intérêt : 2.91 %

Durée : 40 ans

**Délibération n°: D.72/06.22**

**Objet :** Budget Ville  
Opération de construction de 24 logements collectifs locatifs  
Rue de la République  
LOGEO SEINE  
Garantie d'emprunt Banque des Territoires  
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

Prêt PHB (35 000 €)

Taux d'intérêt : 1.60%

Durée : 40 ans

Prêt Booster (105 000 €)

Taux d'intérêt : 1,57%

Durée : 40 ans

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de trois prêts d'un montant total garanti de 2 794 832 euros, souscrits par la Société Logéo Seine auprès de la Banque des Territoires.

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,

  
Christine Déhamps.